

FAQ — Droits d'adhésion en 2019

Q. Quels sont les avantages à devenir membre des DIC?

R. À titre d'organisme national de représentation de la profession du design d'intérieur, les DIC sont déterminés à offrir à leurs membres des services et produits de qualité à tous les stades de leur carrière ainsi qu'à faire faire reconnaître la profession auprès des gouvernements et de la communauté élargie des affaires au nom de la talentueuse industrie du design d'intérieur du Canada. [Plus de détails](#)

Q. Qui peut devenir membre des DIC?

R. Pour prendre connaissance des classes et catégories de membres, [cliquez ici](#).

Q. Pourquoi les droits d'adhésion ont-ils augmenté?

R. Les droits d'adhésion limitent le type et le niveau de services que l'association des DIC peut offrir à ses membres. Une légère augmentation des cotisations permet aux DIC d'offrir les services actuels en plus de procurer de la recherche sur l'industrie, des relations continues avec le gouvernement, des partenariats internationaux et des formations conçues spécialement pour les membres.

Q. Quels sont les avantages de l'adhésion pour les étudiants et les stagiaires?

R. Les DIC aident les étudiants à développer leur réseau professionnel et à se tenir au courant des plus récentes nouvelles et tendances de l'industrie. L'adhésion pour les étudiants coûte 50 \$ par année, mais il est possible de payer 150 \$ une seule fois pour toute la durée des études.

Les avantages de l'adhésion comprennent :

- Programme d'établissement de carrière pour les nouveaux professionnels, réservé aux étudiants et aux membres stagiaires;
- Accès à des possibilités d'emploi dans le Centre de carrières en ligne des DIC;
- Prix, bourses et bourses d'études;
- Liens avec des designers chevronnés et des fabricants de l'industrie;
- Rabais exclusifs et invitations à des événements de réseautage de l'industrie;
- Séminaire et webinaires de formation

Q. Quel est le processus de demande pour les nouveaux membres?

R. Les nouveaux demandeurs doivent remplir le formulaire de demande approprié ci-dessous et payer les droits d'adhésion associés à leur type d'adhésion.

- a) [Formulaire de demande pour les étudiants](#)
- b) [Formulaire de demande pour les nouveaux membres](#)

Q. L'adhésion aux DIC est-elle obligatoire pour pouvoir exercer la profession de designer d'intérieur au Canada?

R. L'adhésion aux DIC n'est pas obligatoire pour exercer la profession de designer d'intérieur au Canada. À titre d'organisme national de défense et de représentation, les DIC procurent des liens avec les fabricants et fournisseurs de l'industrie, accès à des cours de perfectionnement professionnels aux cours de perfectionnement professionnel (CEP), des occasions à l'échelle nationale et internationale, de l'information sur les tendances nationales et des nouvelles du domaine du design.

Q. Quelles sont les options pour une personne qui prendra bientôt sa retraite, mais qui désire demeurer en lien avec l'industrie?

R. Les DIC offrent une catégorie de membres « à la retraite », pour ceux qui n'exercent plus activement, mais qui désirent néanmoins conserver des liens avec leur industrie. Pour plus de renseignements sur les types d'adhésion et les droits, veuillez [cliquer ici](#). Les personnes désirant adhérer aux DIC à titre de membre retraité doivent remplir le [formulaire de demande](#) et payer les droits d'adhésion correspondants.



Q. Est-ce que tous les membres qui paient des droits d'adhésion peuvent utiliser l'appellation « DIC »?

R. Actuellement, les membres inscrits dans la catégorie Membre agréé des DIC peuvent utiliser l'appellation « DIC ». Pour plus de renseignements sur les types d'adhésion et les droits, [cliquez ici](#).

Q. Quelle est la date limite pour effectuer le paiement des droits d'adhésion?

R. Veuillez payer vos droits d'adhésion aux DIC d'ici le 31 janvier 2019 pour éviter les frais de retard.